



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 23 novembre 2023

Résolution de M. Ilias Panchard du 20 septembre 2022 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Rebelote, la Municipalité fait fausse route sur la mendicité »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 20 septembre 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Ilias Panchard et consorts « Rebelote, la Municipalité fait fausse route sur la mendicité », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes de M. Ilias Panchard :

résolution n° 1 : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité n'interdise pas la mendicité dans davantage de lieux que ceux contenus dans la loi cantonale prochainement révisée » ;

résolution n° 2 : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soutienne le travail des associations engagées auprès des communautés Roms et développe des mesures sociales spécifiquement destinées aux personnes obligées de demander l'aumône et qu'elle (la Municipalité) examine l'opportunité de lancer, dans le cadre de son action de solidarité internationale, un nouveau programme de soutien destiné aux régions d'origine des personnes pratiquant la mendicité à Lausanne ».

Réponse de la Municipalité

Pour répondre à la résolution n° 1, la Municipalité rappelle que les réponses aux consultations tant cantonales que fédérales sont de la compétence exclusive de la Municipalité. Elle n'a pas changé d'avis depuis sa réponse à la consultation et a fait valoir sa position auprès des instances cantonales. Elle suit attentivement le dossier et rappellera sa position en vue du passage au plenum du Grand Conseil. Pour le surplus, la Municipalité reste logiquement dans l'attente de la publication de la loi cantonale pour se prononcer sur cet objet.

A propos de la résolution n° 2, s'agissant de la solidarité internationale, la Ville avait soutenu entre 2013 à 2016 un projet de Terre des Hommes visant à améliorer l'accès à l'école

et l'intégration locale des enfants de la province de Dolj, une région parmi les plus pauvres de Roumanie. La question de la réactivation d'un tel projet pourrait se poser si la mendicité devait être réglemantée dans le Canton et à Lausanne.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agr er, Monsieur le Pr sident, Mesdames, Messieurs, nos salutations distingu es.

Au nom de la Municipalit 

Le syndic
Gr goire Junod



Le secr taire
Simon Affolter

